PROTECTION DE VOS DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

La présente déclaration de confidentialité fournit des informations sur le traitement et la protection de vos données à caractère personnel.

Opération de traitement: Procédure de sélection des agents contractuels

Responsable du traitement des données: Direction générale «Ressources humaines et sécurité» / Direction «Gestion des talents et diversité» / Unité «Sélection, Recrutement & Fin de service» (HR.B.1)

Référence de dossier: DPR-EC-02054

**Table des matières**

1. Introduction
2. Pourquoi et comment traitons-nous vos données à caractère personnel?
3. Sur quelle base juridique traitons-nous vos données à caractère personnel?
4. Quelles sont les données à caractère personnel que nous recueillons et traitons?
5. Combien de temps vos données à caractère personnel sont-elles conservées?
6. Comment protégeons-nous et sauvegardons-nous vos données à caractère personnel?
7. Qui a accès à vos données à caractère personnel et à qui sont-elles communiquées?
8. Quels sont vos droits et comment pouvez-vous les exercer?
9. Coordonnées de contact
10. Où trouver de plus amples informations?
11. Introduction

La Commission européenne (ci-après «la Commission») s’engage à protéger vos données à caractère personnel et à respecter votre vie privée. La Commission procède à la collecte et au traitement ultérieur des données à caractère personnel conformément au règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données (abrogeant le règlement (CE) n° 45/2001).

La présente déclaration de confidentialité explique la raison du traitement de vos données à caractère personnel, la façon dont nous collectons, traitons et assurons la protection de toutes les données à caractère personnel fournies, la manière dont les informations sont utilisées ainsi que les droits que vous pouvez exercer à l’égard de vos données. Cette déclaration comprend également les coordonnées du Responsable du traitement compétent auprès duquel vous pouvez exercer vos droits, du Délégué à la protection des données et du Contrôleur européen de la protection des données.

Les informations relatives à l’opération de traitement « Sélection des agents contractuels ». L’unité B.1 est le responsable du traitement. Les entités traitant vos données sont le supérieur hiérarchique (et sa hiérarchie) dans la DG où un poste AC est vacant, le correspondant opérationnel RH (HR BC) de cette DG, l’Account Managemet Centre (AMC) responsable du personnel de cette DG, les membres du jury de sélection, et l’unité HR.DDG.B.1 chargée du recrutement.

1. Pourquoi et comment traitons-nous vos données à caractère personnel?

Finalité de l’opération de traitement: organiser les procédures de sélection des agents contractuels en vue de leur recrutement par la Commission.

Les données recueillies dans le cadre du processus de sélection servent à évaluer si le candidat remplit les critères du poste, ainsi qu’à évaluer l’adéquation du candidat au poste. Certaines données (concernant l’expérience professionnelle et la formation professionnelle) sont utilisées pour une analyse comparative entre les candidats.

En association avec la DG/service qui recrute, les unités AMC et/ou les HR BC consultent la base de données du "recruiter portal" et CAST ERL afin d'y pré-sélectionner des candidats sur base de leur candidature disponible (voir record EPSO DPR-EC-01157.1). Dans l'hypothèse d'une procédure lancée via appel à manifestation d'intérêt, les unités concernées, en collaboration avec les unités AMC et/ou HR BC compétents, se baseront sur les CVs reçus en réponse audit appel à manifestation d'intérêt. Les candidats pré-sélectionnés sont invités par l'AMC à présenter les Tests "CBT" (voir record DPR-EC-01157.1) ainsi qu'à un panel de sélection en cas de réussite aux tests.

Vos données à caractère personnel ne seront pas utilisées pour la prise de décision automatisée, y compris le profilage.

1. Sur quelle base juridique traitons-nous vos données à caractère personnel?

Nous traitons vos données à caractère personnel conformément à l’article 5, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) 2018/1725, c’est-à-dire parce que le traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi l’institution ou l’organe de l’Union.

Bases juridiques:

* Articles 3bis, 3ter et Titre IV du Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne (RAA)
* Décision de la Commission C(2017) 6760 final du 16.10.2017 relative aux dispositions générales d’exécution de l’article 79, paragraphe 2, du régime applicable aux autres agents de l’Union européenne, régissant les conditions d’emploi des agents contractuels engagés par la Commission en vertu des articles 3 bis et 3 ter dudit régime.
1. Quelles sont les données à caractère personnel que nous recueillons et traitons?

Aux fins de réaliser cette opération de traitement, les catégories suivantes de données à caractère personnel sont traitées:

* nom, prénom, nationalité, lieu de naissance, date de naissance, adresse et coordonnées, statut civil, données concernant la formation et l'expérience professionnelle, connaissances linguistiques, lettre de motivation, CV. Dans le cadre des procédures initiées par un appel à manifestation d'intérêt, il pourra être demandé au candidat s’il est déjà détenteur du CAST et/ou inscrit pour passer le CAST.

Pour le candidat retenu, des informations relatives à un conflit d’intérêts potentiel sont également traitées (formulaire « Conflit d’intérêts»).

Normalement, aucune donnée relevant de l’article 10 du règlement n’est traitée. Toutefois, si les candidats communiquent des données sur la santé liées à des besoins particuliers (par exemple: en ce qui concerne l’accès physique aux bâtiments et la mobilité physique), ces informations seraient également traitées aux fins de l’organisation de la logistique pour les entretiens du panel de sélection.

1. Combien de temps vos données à caractère personnel sont-elles conservées?

Les données stockées électroniquement dans la boîte de réception Outlook auprès de la DG AMC/DG et sur le disque partagé de l’AMC (documents de candidature, CV et pièces justificatives, ainsi que les grilles d’évaluation) et le rapport de sélection (le cas échéant) sont conservées 2 ans à compter de la clôture de la procédure de sélection[[1]](#footnote-1) ou, en cas de recours administratif ou judiciaire, 5 ans après l’adoption de la décision administrative ou judiciaire définitive, conformément à la décision SEC(2019)900/2 (section 1.2.3.4 D et Dbis, Commission Retention List).

Les résultats du panel de sélection des candidats sélectionnées ayant vocation à être engagés en vertu de l’article 3bis du RAA (documents de candidature, CV et pièces justificatives, ainsi que les grilles d’évaluation de tous les candidats et le rapport de sélection) sont conservés jusqu’à 10 ans maximum (max. 5 ans contrat initial + max. 5 ans prolongation conformément à l’article 85 du RAA). Ces données sont conservées jusqu’à l'obtention éventuelle d’un contrat à durée indéterminée dès lors qu’elles sont nécessaires à l'établissement d’un tel contrat en application de la Décision de la Commission C(2017) 6760 du 16.10.2017 relative aux dispositions générales d’exécution de l’article 79, paragraphe 2,du régime applicable aux autres agents de l’Union européenne, régissant les conditions d’emploi des agents contractuels engagés par la Commission en vertu des articles 3 bis et 3 ter dudit régime.

Les versions électroniques et papier des candidatures reçues par les membres des panels de sélection sont détruites à l’issue de panels de l’ensemble des candidats.

1. Comment protégeons-nous et sauvegardons-nous vos données à caractère personnel?

Toutes les données à caractère personnel sous format électronique (e-mails, documents, lots de données téléchargés, etc.) sont enregistrées sur les serveurs soit de la Commission européenne, soit de ses sous-traitants. Toutes les opérations de traitement sont effectuées en vertu de la décision de la Commission (UE, Euratom) 2017/46 du 10 janvier 2017 sur la sécurité des systèmes d'information et de communication au sein de la Commission européenne.

Les sous-traitants de la Commission sont liés par une clause contractuelle spécifique pour toute opération de traitement de vos données pour le compte de la Commission, et par les obligations de confidentialité dérivées de la transposition du règlement général sur la protection des données dans les États membres de l’UE (règlement «RGPD» (UE) 2016/679).

En vue de protéger vos données à caractère personnel, la Commission a mis en place plusieurs mesures techniques et organisationnelles. Les mesures techniques incluent notamment des actions appropriées concernant la sécurité en ligne, le risque de perte de données, l’altération des données ou l’accès non autorisé, en prenant en compte le risque présenté par le traitement et la nature des données à caractère personnel qui sont traitées. Les mesures organisationnelles visent notamment à restreindre l’accès aux données à caractère personnel aux seules personnes autorisées, ayant un besoin légitime de les connaître pour les finalités de cette opération de traitement.

1. Qui a accès à vos données à caractère personnel et à qui sont-elles communiquées?

Les AMC/BC, les supérieurs hiérarchiques responsables de l’entité concernée par la vacance (chef d’unité, directeur, directeur général), le personnel des unités concernées par la vacance justifiant d'un besoin d'avoir accès à toute ou partie des données concernées et les membres des panels de sélection ont accès à toutes les données fournies par le candidat.

L'unité HR.B1 et la Direction HR.B ont accès au dossier complet concernant le candidat sélectionné (CV, grille de sélection, tous les documents requis pour un recrutement voir record DPR-EC-02057.1 - Treatment of data provided by candidates in a recruitment procedure).

1. Quels sont vos droits et comment pouvez-vous les exercer?

Vous avez des droits spécifiques en qualité de «personne concernée» au titre du chapitre III (articles 14-25) du règlement (UE) 2018/1725, en particulier le droit de consulter, de rectifier ou de supprimer vos données à caractère personnel et le droit de restreindre le traitement de vos données à caractère personnel. Le cas échéant, vous avez également le droit de vous opposer au traitement ou le droit à la portabilité de vos données.

Vous avez le droit de vous opposer au traitement de vos données à caractère personnel, effectué de manière licite, conformément à l’article 5, paragraphe 1, point a) du RGPD.

Vous pouvez exercer vos droits en contactant le Responsable du traitement, ou en cas de litige, le Délégué à la protection des données. Au besoin, vous pouvez également vous adresser au Contrôleur européen de la protection des données. Leurs coordonnées sont mentionnées à la section 9 ci-après.

Si vous souhaitez exercer vos droits dans le cadre d’une ou de plusieurs opérations de traitement spécifiques, veuillez en fournir la description (leur référence de dossier) dans votre demande, comme indiqué à la section 10 ci-après.

1. Coordonnées de contact
* Responsable du traitement des données

Si vous souhaitez exercer vos droits au titre du règlement (UE) 2018/1725, ou si vous avez des commentaires, des questions ou des préoccupations à exprimer, ou si vous souhaitez soumettre une plainte relative à la collecte et à l’utilisation de vos données à caractère personnel, n’hésitez pas à contacter le Responsable du traitement de données, DG HR.DDG.B.1 (HR-MAIL-B1@ec.europa.eu).

* Délégué à la protection des données (DPD) de la Commission

Vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données (DATA-PROTECTION-OFFICER@ec.europa.eu) pour toute question relative au traitement de vos données à caractère personnel au titre du règlement (UE) 2018/1725.

- Le Contrôleur européen de la protection des données (CEPD)

Vous avez un droit de recours (c’est-à-dire le droit d’introduire une plainte) auprès du Contrôleur européen de la protection des données (edps@edps.europa.eu) si vous estimez que vos droits au titre du règlement (UE) 2018/1725 ont été enfreints à la suite du traitement de vos données à caractère personnel par le Responsable du traitement.

1. Où trouver de plus amples informations?

Le Délégué à la protection des données de la Commission publie un registre de toutes les opérations de traitement de données à caractère personnel effectuées par la Commission, qui ont été documentées et qui lui ont été notifiées. Vous pouvez accéder au registre à l’adresse suivante: <http://ec.europa.eu/dpo-register>

Cette opération de traitement spécifique a été consignée dans le registre public du DPD sous la référence de dossier suivante: [DPR-EC-02054](https://ec.europa.eu/dpo-register/detail/DPR-EC-02054).

1. Une procédure de sélection est clôturée de l’une des manières suivantes: — un candidat a été sélectionné et la procédure de recrutement a été finalisée; — ou il a été décidé de ne sélectionner aucun candidat et de republier le poste ou d’adopter d’autres mesures. [↑](#footnote-ref-1)